

La Néosporose

Agent pathogène : le parasite *Neospora caninum*, de la famille des coccidies



Pourquoi ce pathogène a-t-il été inclus dans le Kit Achat ?

Le parasite *Neospora caninum* est l'agent pathogène le plus fréquemment impliqué dans les avortements chez les bovins (9,30% des cas). En 2019, 16% des sérums de vaches avortées étaient positifs au test ELISA. Par ailleurs, la néosporose est identifiée dans près de 6 troupeaux wallons sur 10.

L'achat d'une femelle infectée constitue la porte d'entrée principale du parasite dans un troupeau. Les mâles ne jouant aucun rôle dans la transmission de la maladie, ce dépistage n'est réalisé que sur les femelles. Par ailleurs, la néosporose est un vice rédhibitoire, ce qui justifie d'autant plus son intégration dans le kit achat.

1. Quels examens complémentaires sont réalisables ?

Si la femelle est gestante et prête à vêler au moment de l'achat, il est possible de tester son veau au vêlage AVANT la prise de colostrum. En cas de résultat positif, il est fortement probable que la vache et son veau soient infectés de manière persistante.

2. Quelles sont les voies de propagation de la néosporose ?

Un bovin infecté n'est pas contagieux pour les autres bovins. Une vache ne peut en effet transmettre la maladie que par voie transplacentaire à ses descendants. Il n'y a donc aucun risque de propagation entre bovins à court terme. Cependant, le placenta, l'avorton ou le veau mort-né infectés, lorsqu'ils sont consommés par le chien, représentent de redoutables sources d'infection. En effet ce dernier peut ensuite excréter dans ses matières fécales la forme infectante du parasite pour les autres bovins pendant près de 30 jours. Et cette forme peut survivre dans l'environnement pendant plusieurs mois...

3. Un taureau peut-il transmettre la maladie par voie vénérienne ? Non.

4. Quel est le risque de garder une femelle positive ?

La maladie va se propager dans le troupeau soit via sa descendance soit via l'infection du chien (cf point 2) ce qui va se traduire par une augmentation du taux d'avortement.

5. Un animal séropositif peut-il redevenir négatif ?

Oui, mais uniquement dans le cas d'une infection après la naissance (infection horizontale). Un animal infecté verticalement restera positif (et infecté) à vie.

6. Que faire en termes de prévention ?

Eu égard à ce qui est dit plus haut, il prévaut de maîtriser l'accès des chiens de l'exploitation ou du voisinage aux produits d'avortements et aux aliments destinés aux bovins comme aux zones d'alimentation (couloirs d'alimentation, silos, ...). Par ailleurs, un test systématique à l'achat des femelles est vivement conseillé.

7. Un traitement est-il en mesure d'assainir ou de réduire la contagiosité d'un animal positif ?

Non, aucun traitement ne permet de «blanchir» une femelle infectée ou de réduire le risque de transmission du parasite à sa descendance.

8. Y a-t-il un risque pour la santé humaine? Non.

9. Quelles sont les possibilités de faire partir l'animal?

Un résultat positif au test ELISA *Neospora caninum* réalisé chez une femelle dans les 30 jours de l'achat est considéré comme un vice rédhibitoire, ce qui permet à l'acquéreur d'annuler la vente.

10. Faut-il nécessairement se défaire d'une femelle positive?

Dans le cas d'une femelle achetée pour l'élevage, OUI. Bien qu'il puisse s'agir d'une infection transitoire (dans seulement 10% des cas, selon une précédente étude ARSIA), il est recommandé de ne prendre aucun risque et de se séparer de l'animal en faisant valoir le vice rédhibitoire.

Comprendre le résultat...

Que signifie un animal détecté « séropositif »?

Le bovin a été infecté par le parasite, mais il est impossible de déterminer sur base d'un seul examen si l'infection a eu lieu avant ou après sa naissance. Or, il existe 2 types de bovins infectés: les premiers l'ont été durant leur vie fœtale (infection verticale), les seconds l'ont été par voie orale après leur naissance (infection horizontale).

Dans le premier cas, la femelle sera porteuse à vie du parasite et aura 85% de risque en plus d'avorter qu'un animal séronégatif (Moore et Al, 2009). Dans le second cas, l'infection sera transitoire. Mais dans la majorité des cas, un résultat positif correspond à une infection persistante.

Que signifie un animal « séronégatif »?

L'animal n'est pas infecté par la néosporose et son introduction dans le troupeau ne constitue pas un risque.

Je suis le vendeur d'un animal détecté positif, que me propose l'ARSIA?

Sur demande et en concertation avec votre vétérinaire, le conseil d'un vétérinaire de l'ARSIA sur la conduite à tenir est possible. L'ARSIA propose en effet depuis 2016 un plan de lutte contre la néosporose, sur base volontaire. Il permet efficacement de déterminer les animaux infectés et le type d'infection. Leur réforme progressive, couplée à la maîtrise de la dissémination du parasite par le chien, améliore la situation sanitaire. Dans les troupeaux infectés et participant au plan de lutte, nous constatons que la situation évolue favorablement.

Plus d'infos sur notre site: www.arsia.be sur lequel un livret explicatif sur la néosporose est également disponible.